

Jean-Patrick BEAUFRETON



Tapage nocturne



Tapage nocturne

Les infolites

Monsieur le Propriétaire,

je sais qu'il est indécent de dénoncer les auteurs de bêtises, même si ceux-ci profitent que vous avez le dos tourné pour perpétrer leurs méfaits. Mes parents m'ont appris et répété qu'une telle attitude était mal vue des coupables quand ils découvrent qui les a signalés et qu'ils étaient capables de se venger contre les victimes qui se plaignent. Mais comme je suis courageuse et que je n'ai peur de rien ni de personne, j'ose vous écrire cette lettre.

Nous payons un loyer respectable pour une colocation qui mérite aussi ce qualificatif. Nous y menons une vie tranquille et reposante. Personne ne souhaite voir cette existence se dégrader à cause d'une personne qui n'en fait qu'à sa fantaisie. Le repos est un droit pour moi et tous ceux que vous hébergez, or ma voisine, Liliane, abuse de votre gentillesse, à nos dépens. Et ce n'est pas peu dire.

Cette résidente amène d'autres personnes dans sa chambre. Je ne méditerai pas en prétextant qu'elle s'adonne à des activités immorales... si vous voyez ce que ces mots sous-entendent ; nous n'avons aucun indice qui conforte cette thèse. Mais au-delà de la moralité, la principale gêne que provoque Liliane est le bruit.

Oh, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit : elle ne danse pas la rumba dans sa chambre, elle ne reçoit pas un groupe de rock ou d'artistes à percussions, elle n'utilise pas une sono wifi, elle ne met pas sa télévision brailler, elle ne dérange pas avec un karaoké. D'ailleurs la voix de Liliane porte elle-même à quelques centimètres, pas davantage. Non, le bruit que nous percevons est celui de la porte qui s'ouvre et se ferme dix fois, vingt fois à la suite ; un tel bruit répétitif devient vite lassant. Le plus dérangeant est d'entendre ces allers et retours, sans savoir quand ils cesseront ; hier soir, par exemple, ce remue-ménage a duré jusqu'à une heure du matin. Selon mon autre voisine, vous vous en doutez déjà.

On m'a dit que vous avez déjà formulé la remarque à Liliane. Elle vous aurait rétorqué qu'elle a le droit de recevoir qui elle veut, quand elle veut ; rien ne l'interdit pas et ne fixe aucun horaire. Elle a même eu le toupet d'arguer que sa porte est ouverte aux autres résidents, elle ne force personne à venir, mais refuse de limiter ses fréquentations.

Abonder dans ce sens est ouvrir la porte (si j'ose dire) à n'importe quel excès : les soirs de match de football, les supporters crieront comme des gosses effrontés ; les nuits de pleine lune, les loups garous circuleront dans l'étage et aux réveillons, les buveurs nous dérangeront à souhaiter la bonne année jusqu'à des heures impossibles. Je ne voudrais pas passer pour bégueule, Dieu m'en garde, mais je demande quand les gens tranquilles, comme moi, pourront-ils dormir ? Oui, dormir ? Et qui plus est : la nuit ?

L'autre argument que Liliane lance tient à son loisir sur les comptes TikTok et Instagram qu'elle anime. Elle soutient que son succès est dû aux témoignages vivants qu'elle fournit, elle y parle de ses initiatives et rapporte ses soirées. Comme je n'ai aucun de ces comptes et que j'ignore leur fonctionnement, je ne comprends rien à ses prétentions. Mais nous en subissons les conséquences.

Vous lui avez rappelé le règlement intérieur de la maison ; vous lui avez reproché de ne pas le respecter ; elle vous aurait rétorqué : « Je peux faire la fête si j'en ai envie. » et elle s'en serait vantée sur les fameux réseaux. Je vous invite à lui souligner que chaque activité dispose d'un temps approprié : les fêtes sont tout aussi possibles le jour ou en début de soirée, plutôt qu'au-delà du coucher de ses voisines. Surtout que j'en fais partie. Tous les résidents sont prêts à l'accueillir dans les espaces communs... où on ne la voit jamais ! À croire que ma voisine aime la fête, mais en mettant des restrictions égoïstes. Si chacun organise un petit tapage dans son coin, on finira par vivre dans un capharnaüm !

Un vent de révolte commence à souffler dans le couloir. Une pétition est en germe pour vous réclamer de réexaminer le statut de résident de Liliane. Pour appuyer cette demande, un comité de surveillance s'est mis en place : comme l'alcool est proscrit, un habitant va compter les bouteilles qui circulent et nous informer de ses relevés ; un autre s'entraîne à manipuler une micro-caméra discrète et identifiera à leur insu les participants à ces tohu-bohu. Ces informations indéniables vous seront transmises.

Sans attendre le résultat de ces efforts communs, nous aimerions que ces désagréments cessent au plus vite. On ne supporterait pas que vous attendiez le centenaire de Liliane pour redonner à notre maison de retraite le calme qui nous attirait ici. Au cours des quatre années avant cet anniversaire, elle risque de prendre ses habitudes et prétendra avoir tous les droits. Vous ne serez plus maître de la situation.

Merci, Monsieur le Propriétaire, de tout ce que vous entreprendrez pour régler ce problème.

Mlle G. chambre bleue